

Direction Générale Des Finances Publiques
DRFIP de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Pôle d'évaluation domaniale

CDFIP Desmarais – 97100 BASSE-TERRE

téléphone : 0590-99-68-25

mél. : drfip971.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 06 Mai 2025

Le Directeur régional des Finances publiques de Guadeloupe,
Saint-Barthélemy et Saint-Martin

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marie-Line TAFIAL

Courriel : marie-line.tafial@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 90 82 44 99

Réf DS : 23024969 Réf OSE : **2025-97102-19758**

à

Monsieur le Maire de la commune d'ANSE-BERTRAND

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Désignation du bien : Parcelle cadastrée **AZ 1168** d'une contenance de **350m²**

Adresse du bien : **LTS Macaille, ANSE-BERTRAND (971121)**

Valeur vénale : 6980,31€

Monsieur,

Par saisine du 13/03/2025, vous sollicitez l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale afin d'établir la valeur vénale de la parcelle cadastrée **AZ 1168**, située **LTS Macaille** sur la commune d'ANSE-BERTRAND, en vue de sa cession (Régularisation foncière).

En séance du 31/07/2000, le Conseil Municipal d'ANSE-BERTRAND a délibéré pour une régularisation au prix de 15,24€/m² pour la parcelle et 1219,59€ pour la vente des logements très sociaux.

Le prix de 6980,31€ a été payé en totalité par Madame JOSEPH lucina.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Pôle d'Evaluation Domaniale donne un accord pour une valeur vénale totale arrêtée à la somme de **6980,31€**.

Le présent avis est valable 24 mois.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,



Marie-Line TAFIAL

Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 11 Avril 2025

DRFIP de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Pôle d'évaluation domaniale

CDFIP Desmarais – 97100 BASSE-TERRE

téléphone : 0590-99-68-25

mél. : drfip971.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques de
Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marie-Line TAFIAL

Courriel : marie-line.tafial@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 90 82 44 99

Réf DS : 23249341 Réf OSE : 2025-97102-22988

à
EPF-TERRES CARAIBES

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Désignation du bien : Parcelle cadastrée **AZ 116** d'une contenance de **250m²**

Adresse du bien : Macaille, **ANSE-BERTRAND** (971121)

Valeur vénale : **3810,00€**

Madame,

Par saisine du 25/03/2025, vous sollicitez l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale afin d'établir la valeur vénale de la parcelle cadastrée **AZ 116**, située Macaille sur la commune d'ANSE-BERTRAND, en vue de sa cession (Régularisation foncière).

En séance du 31/07/2000, le Conseil Municipal d'ANSE-BERTRAND a délibéré pour une régularisation au prix de 15,24€/m².

Suite à une promesse de vente du 07/09/2010, le prix le prix de 3810,00€ a été payé en totalité par Madame HORTENSUS Monique Moraine.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Pôle d'Evaluation Domaniale donne un accord pour une valeur vénale totale arrêtée à la somme de **3810,00€**.

Le présent avis est valable 24 mois.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,



Marie-Line TAFIAL , Inspectrice des Finances Publiques

I

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 11 Avril 2025

DRFIP de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Pôle d'évaluation domaniale

CDFIP Desmarais – 97100 BASSE-TERRE

téléphone : 0590-99-68-25

mél. : drfip971.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques de
Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Marie-Line TAFIAL

Courriel : marie-line.tafial@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 90 82 44 99

Réf DS : 23252522 Réf OSE : 2025-97102-23045

à
EPF-TERRES CARAIBES**LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE****Désignation du bien : Parcelle cadastrée AZ 1090** d'une contenance de **50m²****Adresse du bien : Macaille, ANSE-BERTRAND (971121)****Valeur vénale : 1500,00€**

Madame,

Par saisine du 25/03/2025, vous sollicitez l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale afin d'établir la valeur vénale de la parcelle cadastrée **AZ 1090**, située Macaille sur la commune d'ANSE-BERTRAND, en vue de sa cession (Régularisation foncière).

En séance du 29/05/1996, le Conseil Municipal d'ANSE-BERTRAND a délibéré pour une régularisation au prix de 18,29€/m².

Une autre délibération en date du 12/05/2010, fixe le prix de vente à 30,00€/m² à compter du 01/10/2010.

Suite à une promesse de vente du 21/03/2023, le prix le prix de 1500,00€ a été payé en totalité par Madame DILDEE Eugénie liliane.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Pôle d'Evaluation Domaniale donne un accord pour une valeur vénale totale arrêtée à la somme de **1500,00€**.

Le présent avis est valable 24 mois.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,



Marie-Line TAFIAL , Inspectrice des Finances Publiques



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 25 JUIN 2026

DRFIP de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Pôle d'évaluation domaniale

CDFIP Desmarais – 97100 BASSE-TERRE

téléphone : 0590-99-68-25

mél. : drfip971.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques de
Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marie-Line TAFIAL

Courriel : marie-line.tafial@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 90 82 44 99

Réf DS : **32142615** Réf OSE : **2026-97102-42775**

à
Monsieur Le Maire de la Commune d'ANSE-
BERTRAND

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Désignation du bien : Parcelle cadastrée **AZ 1055** d'une contenance de 440m²

Adresse du bien : 3 rue des Pommes Cannelles, ANSE-BERTRAND (971121)

Valeur vénale : 8047,60€

Monsieur,

Par saisine du 23/06/2026, vous sollicitez l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale afin d'établir la valeur vénale de la parcelle cadastrée **AZ 1055**, située **3 rue des Pommes Cannelles** sur la commune d'ANSE-BERTRAND, en vue de sa cession (Régularisation foncière).

En séance du 27/03/2008, le Conseil Municipal d'ANSE-BERTRAND a délibéré pour une régularisation au prix de 18,29€/m².

Suite à une promesse de vente du 30/05/2013, Il y a eu entente sur la chose et le prix entre la commune et Madame Eugénie Liliane DILDEE. Elle a payé la totalité de la somme convenue.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Pôle d'Evaluation Domaniale donne un accord pour une valeur vénale totale arrêtée à la somme de **8047,60€**.

Le présent avis est valable 24 mois.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,

Marie-Line TAFIAL

Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 24 JUIN 2026

DRFIP de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Pôle d'évaluation domaniale

CDFIP Desmarais – 97100 BASSE-TERRE

téléphone : 0590-99-68-25

mél. : drfip971.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques de
Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marie-Line TAFIAL

Courriel : marie-line.tafial@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 90 82 44 99

Réf DS : 32143765 Réf OSE : 2026-97102-42793

à

Monsieur Le Maire de la Commune D'ANSE-
BERTRAND

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Désignation du bien : Parcelle cadastrée **AZ 1129** d'une contenance de 311m²

Adresse du bien : 18 rue des Goyaviers ANSE-BERTRAND (971121)

Valeur vénale : 5791,59€

Monsieur,

Par saisine du 23/06/2026, vous sollicitez l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale afin d'établir la valeur vénale de la parcelle cadastrée **AZ 1129**, située **18 rue des Goyaviers** sur la commune d'ANSE-BERTRAND, en vue de sa cession (Régularisation foncière).

En séance du 31/07/2000, le Conseil Municipal d'ANSE-BERTRAND a délibéré pour une régularisation au prix de 15,24€/m² pour le terrain et 1219,59€ pour le logement.

Le prix de 5791,59€ a été payé en totalité par Madame Gislaine Bernadine VENT.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Pôle d'Evaluation Domaniale donne un accord pour une valeur vénale totale arrêtée à la somme de **5791,59€**.

Le présent avis est valable 24 mois.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,

Marie-Line TAFIAL

Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 28/08/2024

DRFIP de Guadeloupe ,Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Pôle d'évaluation domaniale

CDFIP Desmarais – 97100 BASSE-TERRE

téléphone : 0590-99-68-25

mél. : drfip971.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques de
Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

POUR NOUS JOINDRE

à

Affaire suivie par : Marie-Line TAFIAL

Courriel : marie-line.tafial@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 90 82 44 99

Réf DS: 19152888 , Réf :OSE 2024-97102-55716

Madame la directrice de TERRES-CARAIBES-EPF
à l'attention de Madame MAZIERE

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Désignation du bien : Parcelle cadastrée **AX 1130** d'une contenance de **603 m²**

Adresse du bien : lotissement **MONTRESOR - ANSE-BERTRAND(97121)**

Valeur vénale : 8273,41€

Madame,

Par saisine du 23/07/2024, vous sollicitez l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale pour la valeur vénale de la parcelle cadastrée **AX 1130**, située rue Lotissement MONTRESOR, sur la commune d'Anse-Bertrand , en vue de sa cession (Régularisation foncière).

En séance du 29/03/1996, le Conseil Municipal de CAPESTERRE BELLE EAU a délibéré pour une régularisation au prix de 90 frs le mètre carré (soit 13,72€/m²).

Le prix de 8273,41€ a été payé dans sa totalité par Madame VOUDGA Adrienne.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Pôle d'Evaluation Domaniale donne un accord pour une valeur vénale totale de **8273,41€**.

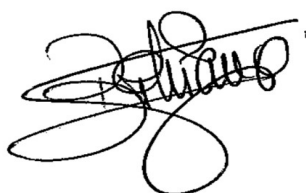
Le présent avis est valable 24 mois.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,

Katia BIBIANO

Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques



L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 08 JUIN 2026

DRFIP de Guadeloupe ,Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Pôle d'évaluation domaniale

CDFIP Desmarais – 97100 BASSE-TERRE

téléphone : 0590-99-68-25

mél. : drfip971.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques de
la Guadeloupe , Saint-Barthélemy et Saint-Martin

POUR NOUS JOINDRE

à

Madame la directrice de TERRES-CARAIBES-EPF

Affaire suivie par : Marie-Line TAFIAL

Courriel : marie-line.tafial@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 90 82 44 99

Réf DS: **31774472** Réf OSE : **2026-97102-37506**

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Prorogation de l'avis en valeur vénale de la parcelle AX 1136

Désignation du bien : Parcelle cadastrée AX 1136 d'une contenance de 611m².

Adresse du bien : Montrésor – ANSE-BERTRAND (97121)

Valeur vénale : 8671,30€

Madame,

Par saisine du 05/06/2026, vous sollicitez la prorogation de l'avis en valeur vénale de la parcelle AX 1136 sur la commune d'ANSE-BERTRAND.

Le service a rendu un avis le 29/08/2024 (DS191530165 – OSE 2024-97102-55718) fixant la valeur vénale de la parcelle à 8671,30€ *hors droits et charges*.

Cette valeur peut-être maintenue.

La valeur vénale de la parcelle AX 1136 est arrêtée à 8671,30€ .

La validité de l'avis domaniale du 29/08/2024 est prorogé jusqu'au 28/08/2027.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,

Marie-Line TAFIAL

Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 12/03/2025

DRFIP de Guadeloupe , Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Pôle d'évaluation domaniale

CDFIP Desmarais – 97100 BASSE-TERRE

téléphone : 0590-99-68-25

mél. : drfip971.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques de
Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marie-Line TAFIAL

Courriel : marie-line.tafial@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 90 82 44 99

Réf DS:22084766 Réf OSE : 2025-97102-06984

à

Le Maire de la Commune d'ANSE-BERTRAND

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Désignation du bien : Parcelle cadastrée **AW 311** d'une contenance de **1125m²**

Adresse du bien : *Rue toussaint louverture Guéry , Anse-Bertrand (97121)*

Valeur vénale : 10 293,75€

Madame,

Par saisine du 23/01/2025, vous sollicitez l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale pour la valeur vénale de la parcelle cadastrée **AW 311**, située à ***Rue toussaint louverture Guéry , sur la commune Anse-Bertrand (97121)*** en vue de sa cession (Régularisation foncière).

Le prix fixé par la Commune d'ANSE-BERTRAND pour l'acquisition de la parcelle AW 311 est de 9,15€/m².

Une promesse de vente en date du 21/04/1998 est intervenue entre la commune d'ANSE-BERTRAND et Madame Marie-anne INAMO.

Madame Marie-anne INAMO a payé la somme de 10 293,75€.

Le pôle d'évaluation domaniale considère qu'il y a accord sur la chose et le prix entre la municipalité et madame Marie-anne INAMO.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Pôle d'Evaluation Domaniale donne un accord pour une valeur vénale totale arrêtée à la somme de **10 293,75€**.

Le présent avis est valable 24 mois.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,



Marie-Line TAFIAL

Inspectrice des Finances Publiques



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 08 JUIN 2026

DRFIP de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Pôle d'évaluation domaniale

CDFIP Desmarais – 97100 BASSE-TERRE

téléphone : 0590-99-68-25

mél. : drfip971.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques de
Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marie-Line TAFIAL

Courriel : marie-line.tafial@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 90 82 44 99

Réf DS : 31773107 Réf OSE : 2026--97102-37442

à
EPF-TERRES CARAIBES

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Désignation du bien : Parcelle cadastrée **AW 310** d'une contenance de 1363m²

Adresse du bien : Guéry, **ANSE-BERTRAND** (971121)

Valeur vénale : 12815,45€

Madame,

Par saisine du 05/06/2026, vous sollicitez l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale afin d'établir la valeur vénale de la parcelle cadastrée **AW 310**, située Guéry sur la commune d'ANSE-BERTRAND, en vue de sa cession (Régularisation foncière).

En séance du 30/09/1985, le Conseil Municipal d'ANSE-BERTRAND a délibéré pour une régularisation au prix de 15,24€/m².

Le prix de 12815,45€ a été payé par Monsieur Gabriel Ernest NAEJUS.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Pôle d'Evaluation Domaniale donne un accord pour une valeur vénale totale arrêtée à la somme de **12815,45€**.

Le présent avis est valable 24 mois.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,

Marie-Line TAFIAL /Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.